

# Bulletin d'inscription et règlement

## Tours \_ 1-2 octobre 2015

L'inscription est  
personnelle,  
nominative  
et incessible,  
(panier repas  
inclus)

Inscription en ligne : [www.mfcongres.com](http://www.mfcongres.com)

N° DPC : 2526. Réf. programme : 25261500018

BULLETIN D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENT À ADRESSER À  
MF Congrès / CPC Régionales, 8, rue Tronchet, 75008 Paris. Tél. : +33 (0)1 40 07 11 21  
Fax : +33 (0)1 40 07 10 94. e-mail : [info@mfcongres.com](mailto:info@mfcongres.com)

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION PAR CORRESPONDANCE LE 25 SEPTEMBRE 2015** (cachet de la Poste/date du fax faisant foi). Passée cette date, les inscriptions s'effectueront sur place. **Compléter le document en lettres majuscules.**

Mme  Mlle  M.  Dr  Pr. Nom ..... Prénom .....

N° RPPS<sup>(\*)</sup> ..... N° ADELI<sup>(\*)</sup> .....

Adresse Professionnelle .....

Ville ..... Code postal .....

Téléphone .....

E-mail<sup>(\*)</sup> .....

Profession (Obligatoire) .....  Hospitalier  Libéral

**(\*) OBLIGATOIRE POUR RECEVOIR LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION ET LE DPC.**

### Droits d'inscription obligatoire

Cette inscription comprend : 3 numéros gratuits du JPC (Sept., Déc., Mars) • L'adhésion pour 1 an (janvier 2015 à janvier 2016) à la S.F.F.P.C.<sup>(\*)</sup>

Individuelle : 125 € TTC ..... € TTC

Formation continue<sup>(1)</sup> : 145 € TTC ..... € TTC

1. Documents obligatoires pour l'inscription : attestation de prise en charge et demande de convention de formation.

#### DPC

Validation DPC en 3 étapes : 1. Enquête pré-formation. 2. Présence obligatoire aux sessions DPC choisies. 3. Enquête post-formation

Joindre un chèque de caution de 245€ à votre bulletin d'inscription. Ce chèque sera détruit à l'issu de la formation. En revanche, compte tenu des frais d'organisation engagés, il sera encaissé par MF Congrès en cas d'annulation moins de 15 jours avant la date de formation ou si vous ne réalisez pas la totalité de la formation.

Salariés ..... 305 € TTC

Sessions concernées. Réf. : 25261500018  SP1  SP2  SP3

Libéraux (à + de 50 % au moins)<sup>(2)</sup> ..... 305 € TTC

Sessions concernées. Réf. : 25261500018  SP1  SP2  SP3

2. Compte personnel à créer sur [www.monddpc.fr](http://www.monddpc.fr). Demande d'inscription sur [monddpc.fr](http://monddpc.fr) (Aucun règlement à nous adresser, indemnisation et prise en charge des frais d'inscription directement par l'OGDPC. Nous adresser ce bulletin complété pour le suivi de votre dossier). Chèque de caution de 245€ à l'ordre de MF Congrès à nous adresser.

Dîner des orateurs  65 € TTC ..... € TTC

Total ..... € TTC

### Paiement

Veuillez trouver ci-joint un chèque à l'ordre de MF CONGRES de ..... €

Veuillez trouver ci-joint copie du virement bancaire libellé au compte MF CONGRES

Banque : Caisse d'épargne Paris Magenta

IBAN : FR76 1751 5900 0008 0019 0152 941

BIC : CEPAPRPP751

Paiement Carte Bleue :

Master Card  Visa  Amex

N° | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Expiration | | | | |

Cryptogramme | | | | |

Signature

**Annulation :** Toute annulation doit être signifiée par écrit au secrétariat du Congrès avant le 11/09/15. Il sera remboursé 75 % des frais de participation. Les remboursements seront effectués après le Congrès. À partir du 11/09/15, aucun remboursement ne sera effectué.

**MODALITÉS D'INSCRIPTION :** Inscription Individuelle : Par courrier : votre bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement (sauf DPC libéral). Nous vous retournerons une lettre de confirmation de réservation dès réception. Par Fax : aucun bulletin d'inscription ne sera pris en compte sans règlement. Merci de bien vouloir y indiquer un numéro de carte bancaire ou de joindre une copie de l'ordre de virement. Par e-mail : ce service est uniquement destiné aux demandes d'informations. **Aucun remboursement ne sera effectué pour toute annulation intervenant moins de 15 jours avant le Congrès. Convention de formation professionnelle :** Le bulletin d'inscription doit être obligatoirement accompagné de l'attestation de prise en charge signée par votre employeur ou le responsable de formation de votre établissement pour la réservation (sauf DPC libéral). **Toute demande d'inscription sans ce document ne sera pas prise en compte. Mandat administratif :** le bulletin d'inscription doit être accompagné d'une lettre de prise en charge des frais d'inscription signée par votre employeur. **ATTENTION.** Aucune demande de convention de formation intervenant après le Congrès ne sera effectuée. Une caution (non encaissée) sera réclamée sur place si ce document n'est pas fourni au moment de l'inscription. Une caution de 245€ est à joindre pour toute inscription DPC.